

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERDELAIS DU
14/03/2017
SEANCE ORDINAIRE

Présents : Madame Ribauville Maire, Mesdames Combe, Esteyries, Lapeyre, Soubaigné
Messieurs Barbé, Charron, Desages, Lantoine

Absents excusés: Messieurs Biaut et Monteiro

Désignation du secrétaire de séance: Olivier Charron

Approbation du compte rendu du conseil du 14/02/2017:

Paragraphe éclairage l'orée des vignes : il est proposé : *la convention de remise en état est validée par le conseil municipal. Madame Sinsou Présidente de l'ASL demande si la reprise aura lieu en 2017. Le conseil s'engage à ce que cette procédure se fasse dans les meilleurs délais. L'acte de cession aura lieu devant notaire.*

Paragraphe transfert des compétences service public eau potable et assainissement : il est proposé : *le but est de créer un « super » syndicat assis sur un périmètre de 3 Cdc lui permettant d'exister.*

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Augmentation du temps de travail de madame Mesnage:

Madame le Maire propose que la durée hebdomadaire du temps de travail de Madame Mesnage passe de 28,15 heures à 35 heures soit une augmentation de 6,45 heures justifié par le volume croissant des tâches administratives à accomplir.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Cession de l'ALSH de bertric à la CDC du Sud Gironde pour 1 euro symbolique:

Suite à la dissolution de la CDC des coteaux macariens, la commune de Verdélais s'est vu restituer le bâtiment de Bertric . Afin que la CDC du Sud Gironde poursuive sa mission auprès des enfants, Madame le Maire propose la cession du bâtiment à l'euro symbolique.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Indemnités des élus:

Le changement d'indice est porté de 1015 à 1022 au 01/01/2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Augmentation du temps de travail de Monsieur Khéris:

Madame le maire propose que ce CAE soit porté de 20 à 35 heures hebdomadaire. Il ne s'agit pas d'un contrat de remplacement mais il s'agit pourtant de faire face à l'arrêt de Monsieur Durandet.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Lotissement l'orée des vignes :

Madame Sinsou présidente de l'association est présente ainsi qu'une dizaine d'habitants du lotissement.

Madame le Maire propose au conseil de déroger à l'ordre du jour afin de donner la parole au public. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Madame Sinsou exprime les revendications des habitants du lotissement :

-La convention de remise en état de l'éclairage public est elle validée par le conseil

-la reprise des espaces communs et des voies routières se fera elle en 2017

Madame le Maire présente la convention de remise en état de l'éclairage public validée par le conseil et madame Sinsou est invitée à la signer.

Monsieur Charron s'engage à en informer le Sdeeg afin que les travaux puissent avoir lieu rapidement.

Concernant la reprise des espaces publics, Monsieur Charron précise que le conseil y est favorable comme c'est l'usage lorsque les constructions sont achevées.

En l'occurrence, il reste des maisons inachevées mais, s'agissant du second œuvre, on peut considérer que les entreprises ne feront pas de dégradations sur les voies.

Reste à éclaircir la conformité du bassin d'étalement. Monsieur Charron contactera le bureau Escande qui a réalisé son dimensionnement afin de savoir quel argument justifie que l'ouvrage ne soit pas clôturé.

De mémoire d'habitants, même par gros orage ce bassin n'a jamais été vu en charge.

Enfin, le second point de discussion concerne les voies piétonnes et les espaces verts. Si le règlement du lotissement perdure après la cession, il conviendrait d'y ajouter un avenant incitant chaque habitant à entretenir les espaces verts au droit de son habitation. En effet, les surfaces de tontes sont importantes et la collectivité ne pourra pas assurer cet entretien de façon hebdomadaire.

Numérotation :

A partir du compte rendu de la commission numérotation du 16/02/2017, le conseil valide à la majorité les noms de rue ou de voie comme suit:

EV1 depuis la maison du Dr Stevenson sur la RD120

FV1 jusqu'au galouchey(RD120)

Numérotation classique car les constructions sont continues

Rue de la demi lune

EV2 depuis le galouchey sur la RD120

FV2 jusqu'à la maison Ciret (RD120 quartier Baure)

Numérotation métrique car l'habitat est discontinu et peut laisser la place à de nouvelles constructions

Route des côtes

EV3 depuis le carrefour RD120 et RD117

FV3 jusqu'à la maison Bacot / Dulac

Numérotation métrique

Route de Bertric

EV4 depuis le carrefour de la RD117 et VC24

FV4 jusqu'à la maison Pons

Numérotation métrique

Chemin de Laurette

EV5 depuis le carrefour du VC23 et le VC4

FV5 jusqu'à la fin de l'impasse de Bellevue

Numérotation classique

Impasse Bellevue

EV6 depuis le carrefour de la RD117 et le VC23

FV6 jusqu'au garage Duleau

Numérotation métrique

Chemin de grand Jean

EV6Bis depuis le RD 117 et l'accès lotissement Bertric

FV6Bis jusqu'aux carrières à ciel ouvert de Bertric

Numérotation métrique

Rue du Galouchey

EV7 depuis le carrefour de la RD120 et VC19

FV7 jusqu'à la maison Pedecastaing (après avoir quitté la VC19 vers le CR12 de Lescure)

Numérotation métrique

Chemin de Meyroux

EV7Bis depuis le carrefour du VC18 et le VC19

FV7Bis jusqu'à la jonction avec Meyroux

Chemin du Roy

EV8 depuis le carrefour de la RD120 et le CR13 de Garbay

FV8 sur le CR12 de Lescure jusqu'à la maison Garnier

Numérotation métrique

Chemin de Lescure

EV9 depuis le carrefour de la RD120 et VC18 (croix de mission)

FV9 jusqu'au carrefour de la RD19 et du VC18

Numérotation métrique

Chemin du lion d'or

EV10 depuis la fin de la rue du commerce sur la RD120 (puits)

FV10 jusqu'au rond point de la Nauze

Numérotation métrique

Route des pèlerins

EV10Bis depuis la Salle Toulouse Lautrec sur la RD120

FV10Bis jusqu'à la fin de la rue du commerce au niveau du puits

Numérotation classique

Rue du commerce

EV11 depuis le carrefour de la RD120 et VC23

FV11 jusqu'au terrain municipal de la croix sur la VC23

Numérotation métrique

Chemin du Mont Célestin

EV12 depuis le carrefour de la RD120 et VC12

FV12 jusqu'au premier carrefour du VC12

Numérotation métrique

Route de Pomirol

EV13 depuis le carrefour de la RD120 et CR de liloy

FV13 jusqu'au fond de l'impasse maison Cuin

Numérotation métrique

Chemin de Liloy

EV14 depuis le carrefour de la RD10 et la route de la garonelle([rue mitoyenne avec Saint Maixant](#))

FV14 jusqu'à la Pharmacie

Numérotation métrique

Route de gascogne (même dénomination que Saint Maixant)

EV15 depuis le carrefour de la RD10 et VC de la garonelle ([rue mitoyenne avec Sainte croix du mont](#))

FV15 jusqu'à la Garonne

Numérotation métrique

Chemin de la Garonelle

EV16 après l'église/cimetière sur le RD19e7

FV16 jusqu'à la maison Calixte

Numérotation métrique

Route de L'ange

EV17 depuis le carrefour de la RD19e7 et VC16 de bachon (coté centre bourg)

FV17 jusqu'à la sortie de la VC16 sur la RD19e7 à la maison Fournié

Numérotation métrique

Chemin de Bachon

EV17Bis depuis le carrefour du VC16 et du VC17

FV17Bis jusqu'à la maison des associations sur le VC17

Numérotation métrique

Chemin du pas de la mule

EV18 depuis le carrefour de la RD19e7 et VC15 de quinsac (maison Reyssie)

FV18 jusqu'à la sortie de la VC15 sur la RD19e7 maison Dubosc et Zabarte

Numérotation métrique

Chemin de Quinsac

EV19 depuis le carrefour de la RD10e7 et RD19e6 au cabinet dentaire

FV19 jusqu'au carrefour de la RD19e6 et RD19 maison Lanave

Numérotation métrique

Route de la Rame

EV19Bis depuis le carrefour de la RD19e6 et du VC27

FV19Bis jusqu'au carrefour de la RD19 et du VC27

Numérotation métrique

Chemin du petit Mouchac

EV20 depuis le carrefour de la RD19 et de la RD19e7(**rue mitoyenne avec Saint Maixant**)

FV20 jusqu'au carrefour de la RD19 et du CR de cabredon

Numérotation métrique

Route de Mouchac

EV21 depuis le carrefour de la RD19 et CR de cabredon

FV21 jusqu'à la maison Charritte Serge sur le CR de cabredon

Numérotation métrique

Chemin de Cabredon

EV22 depuis le carrefour de la RD19 et VC26

FV22 jusqu'à Semens sur le VC26

Numérotation métrique

Chemin du Grand bois

EV23 depuis le carrefour de la RD19 et du VC26 depuis la maison Voisin aux guyonnets

FV23 jusqu'à Semens sur la RD19

Numérotation métrique

Route des Guyonnets

EV24 depuis le Moulin de Cussol sur le VC14

FV24 jusqu'au cimetière

Numérotation métrique

Chemin du Moulin de Cussol

EV25 depuis la RD19 ; rue de desserte des chais et habitations des familles Tordeur/Charritte

FV25 jusqu'à la fin de l'impasse

Numérotation métrique

Chemin des grandes terres

Place du jardin public

Compte administratif et de gestion de la régie des transports :

En fonctionnement, il laisse apparaître un excédent de 670,02 euros

En investissement, il laisse apparaître un excédent de 31843,66 euros

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Compte administratif et de gestion du RPIC :

En fonctionnement, il laisse apparaître un excédent de 1348,30 euros

En investissement, il laisse apparaître un excédent de 3237,17 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Compte administratif et de gestion du calvaire :

En fonctionnement, il laisse apparaître un excédent de 3586,84 euros
En investissement, il laisse apparaître un excédent de 121835,33 euros

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Compte administratif et de gestion de la commune :

En fonctionnement, il laisse apparaître un excédent de 130708,83 + 41483,07 (reversion excédent CDC coteaux macariens = 172191,90 euros

En investissement, il laisse apparaître un excédent 212358,09 – 17463,80 (répartition passif CDC coteaux macariens) = 194894,29 euros

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

DPU :

Rue du domaine de joffre, une maison d'habitation est vendue par Monsieur Bromat et Madame Fournier 891 m².

Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption.

Au lieu dit Gorret, une maison d'habitation est vendue par les conjoints Carpentey/Lourenco pour et 598 m²

le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption.

Travaux :

Sono espace Toulouse Lautrec :

Les travaux de sonorisation, vidéo projection et éclairage scène sont terminés.

Monsieur Lantoine précise qu'il s'agit de matériel de bonne qualité et qu'il conviendra de se poser toutes les questions quant à la mise à disposition de ceux ci à des tiers.

Afin de pouvoir remiser ce matériel dans la salle mais de le laisser en sécurité, Monsieur Charron propose de faire chiffrer la réalisation d'une cloison et d'une porte dans le local à l'arrière du bar.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et complète cette demande par la réalisation d'une tablette, d'une prise et d'un éclairage.

Portail cimetière du haut :

Il s'agit vraisemblablement du vent qui aurait projeté brusquement le portail sur la butée de fin de course entraînant ainsi la rupture des gonds de celui-ci.

Afin de savoir quelle entreprise intervient au cimetière, il est suggéré de demander à M.Dubergey de réaliser la réparation du portail pour l'accès des engins de chantier mais également un portillon pour piétons.

Ainsi, le grand portail serait toujours fermé à clef et chaque entreprise intervenante devrait demander l'autorisation à la mairie.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Calvaire :

Il est regrettable que consécutivement à la réfection de la partie sommitale du calvaire les touristes ne puissent pas accéder aux pieds des croix.
Afin d'envisager éventuellement la levée du périmètre de sécurité, il est proposé de soumettre à M.Leb Blanc la dépose des balustres.

Salle omnisport stade Jean Poutays :

Suite à la réunion avec les associations du 2/03/2017 et au constat qu'aucun entretien n'avait été fait depuis la reprise par la commune au 1er janvier, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise AD Nett pour 340 euros HT pour la prestation de nettoyage du sol, des sanitaires, des vitres ainsi que des vestiaires et des bouches de VMC.

Pour l'entretien régulier ensuite, le conseil accepte l'offre de l'entreprise AD Nett pour 2 passages d'auto laveuse par mois pour 120 euros HT. Cette intervention sera calée de préférence le mercredi matin.

Compte rendu réunions :

Siss :

M.Desages a assisté au conseil syndical et a voté le compte administratif. Il signale que la dette du syndicat continue sa décroissance.

Gens du Voyage :

Madame Esteyries et M.Desages ont assisté au conseil syndical.
Les statuts n'ayant pas été modifiés à temps les 8 communes fusionnées avec la CDC du sud Gironde n'ont pas pu voter les CA

Moulin de Cussol :

Suite à la demande de son président, M.Bord, le conseil municipal accepte de mettre à disposition le bâtiment situé sur le terrain La croix, ancien dépôt de caisses de l'usine Perrier.
L'association y stockera du matériel en lien avec son activité.
La commune fournira les matériaux nécessaires à la remise en état du bâtiment.
Suite à une visite sur place, M .Charron précise que le seul poste susceptible de coûter un peu est la réfection des chéneaux.

Barnums CDC :

Madame Le Maire présente un devis pour l'homologation du chapiteau pour 327,50 euros.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Désignation d'un référent Défense :

Le conseil propose de désigner M. Monteiro s'il l'accepte

Désignation d'un référent GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection des inondations) :

M. Biaut est candidat
Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Désignation d'un référent Spanc :

M.Charron est candidat

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Désignation des référents Stade Jean Poutays :

Messieurs Barbé et Desages sont candidats

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Désignation d'un référent pour le personnel municipal :

Madame Le Maire propose de nommer Madame Bouey comme référent pour le personnel municipal. Sa mission devra être clarifiée. Elle sera une interface entre les demandes des élus et les missions confiées aux employés.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Multipotes :

Madame le Maire a rencontré M .Barbosa éducateur du CVLV qui voudrait un lieu de rencontre pour les 8 à 20 jeunes qui se réunissent régulièrement.

Les jeunes seraient encadrés par groupes de 8.

M. Lantoine demande si ce n'est pas à la CDC de statuer sur ces questions puisqu'elle est seule en compétence des missions enfance jeunesse.

Calendrier :

CCAS	23 mars
Conseil municipal	11 avril
Commémoration	8 mai (prévoir convivialité)
Conseil municipal	9 mai
Élections	23/04 et 7/05

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15